



CRII-RAD

Commission de Recherche
et d'Information Indépendantes
sur la Radioactivité

Valence, le 6 avril 2000

Agence France Presse

**Monsieur le Président
Monsieur le Directeur**

Ref. CC - AFP/Plages - 0/405

Objet : Mise en cause de la CRII-RAD par une dépêche AFP

IMPORTANT ET URGENT

Messieurs,

Je me permet de prendre contact avec vous au sujet du contenu d'une dépêche AFP largement reprise dans la presse des mardi 4 et mercredi 5 avril et qui met gravement en cause la réputation de notre association et de son laboratoire d'analyse.

Bref résumé :

J'ai lu, dans le Dauphiné Libéré du mardi 4 avril, un petit article indiquant que notre association aurait reconnu avoir fait une erreur en indiquant que les plages de Palavas-les-flots étaient contaminées. J'ai aussitôt contacté le directeur de l'information de ce journal afin de savoir d'où pouvait provenir l'erreur et de la faire rectifier. Il m'a indiqué que l'information provenait d'une dépêche de l'AFP. J'ai alors appelé votre agence à Paris qui m'a rapidement donné les coordonnées du bureau de Montpellier et le nom du journaliste, M. Bernard de GIOANNI. Je lui ai téléphoné aussitôt afin d'obtenir copie de la dépêche et de comprendre d'où venait le malentendu. M. GIOANNI a refusé de discuter, me précisant : *"Je n'ai pas de compte à vous rendre. Adressez-vous à la préfecture de l'Hérault"*. Grâce à l'aide d'autres journalistes, j'ai pu me procurer la dépêche en question. Nous avons discuté en interne et avec des journalistes extérieurs qui m'ont conseillé de m'adresser à vous afin de vous exposer le problème.

Je crains qu'il ne soit difficile de réparer les dégâts, mais il est possible de les limiter. **J'ai joint différents documents qui attestent du contenu réel des informations délivrées par notre association.**

Compte tenu de la sensibilité du dossier, nous avons souhaité privilégier dans un premier temps (le vendredi) l'information des responsables et leur donner toutes les explications nécessaires. Nos résultats ont été rendus publics comme prévu le lundi après-midi, en prenant soin de donner des références et des éléments d'appréciation des risques afin de ne pas provoquer d'effolement mais sans laisser croire non plus que la situation est anodine et ne nécessite aucun suivi :

Les dépôts noirs ramenés sur la plage par les courants ont une activité massique totale d'environ **45 000 Bq/kg** (total des activités des 25 radionucléides des chaînes de l'uranium 238, de l'uranium 235 et du thorium 232). Dans un sol moyen, l'activité totale attendue est d'environ **1 000 Bq/kg**. Dans un sable non influencé par les dépôts noirs, l'activité totale est de **500 Bq/kg** (ce qui est normal puisque l'on est dans une région de faible radioactivité naturelle). Dans une région granitique, l'activité attendue est de l'ordre de 2 000 à 4 000 Bq/kg. Ces chiffres montrent bien que ces dépôts sont tout à fait atypiques. S'il n'y avait leur origine probablement naturelle (gisement dans le delta), ils seraient classés dans la catégorie des **déchets radioactifs TFA** (de très faibles activité).

Concernant ce dossier, nous avons reçu des menaces très explicites et fait l'objet de nombreuses pressions. Sur un dossier aussi difficile, la situation devient intenable si nous sommes confrontés à la diffusion d'articles nous attribuant des propos que nous n'avons jamais tenus : nous n'avons pas publié d'informations erronées et nous n'avons, a fortiori, pas reconnu l'avoir fait.

Vous trouverez ci-joint :

- A. copie de la la dépêche concernée
- B. une chronologie récapitulative
- C. les différents courriers et communiqués rédigés par notre association sur ce dossier :

1. courrier du 30 mars, envoyé par télécopie, à 44 responsables administratifs et élus : ce courrier explique que le phénomène identifié provient de la présence de radioactivité **naturelle** mais à des niveaux nettement supérieurs à ceux que l'on s'attend à trouver dans la région. Le courrier indique que les plages concernées se situent "*à l'ouest et à l'est des Saintes Maries-de-la-mer et au niveau du phare de l'Espiguette*", précisant qu'une cartographie plus complète devra être réalisée pour mieux cerner le problème.

2 invitation à la conférence de presse, envoyée par télécopie, le 30 mars, en fin de journée. Le texte indique que les résultats des contrôles radiologiques seront rendus publics lors d'une conférence de presse qui aura lieu à Montpellier, le lundi à 15h. Par suite d'un blocage informatique dont nous ne nous sommes pas rendus compte, seul le fichier des journalistes locaux a fonctionné.

3. extrait du second courrier envoyé le samedi 1er avril par courrier et le lundi 3 avril par télécopie, aux préfectures du Gard et des Bouches du Rhône. Il s'agit d'un courrier détaillé de 7 pages accompagné de 6 annexes présentant le détail de nos résultats et interprétations et demandant l'intervention des autorités.

4. communiqué de presse du lundi 3 avril diffusé aux différents media à partir de 16h15

Je vous laisse prendre connaissance du dossier et je vous rappellerai en fin de matinée pour en discuter. Vous pouvez me joindre au 04 75 41 82 50 jusqu'à 13h30 et à partir de 14h00.

Vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Pour la CRII-RAD
La directrice
Corinne Castanier.



Anomalies radiologiques sur les plages aux abords des Saintes Maries-de-la-mer et de l'Espiguette

CHRONOLOGIE

Du 10 mars au 23 mars 2000

Analyses par spectrométrie gamma d'échantillons de sable prélevés par un adhérent de la CRII-RAD sur le littoral camarguais : prélèvements dans des zones où le flux de rayonnement est anormalement élevé (aux abords des Saintes Maries-de-la-mer) et dans une zone de flux normal (à Carnon).

Vendredi 24 mars 2000

Transmission d'échantillons de sable au Laboratoire Départemental d'Analyse de la Drôme (LDA-26) pour analyse semi-quantitative, par ICP-MS, des différents éléments chimiques.

En parallèle, envoi des échantillons à des scientifiques spécialisés dans les analyses minéralogiques.

Dimanche 26 mars 2000

Déplacement d'une équipe de scientifiques de la CRII-RAD, dont Bruno CHAREYRON, le responsable du laboratoire, ingénieur en physique nucléaire, sur des plages à l'est des Saintes Maries-de-la-mer et à l'est du phare de l'Espiguette, afin de réaliser des mesures radiométriques in situ et d'effectuer de nouveaux prélèvements.

Mardi 28 mars 2000

Réunion de travail sur le dossier et bilan des premiers résultats d'analyses radiologiques et chimiques. Les mesures réalisées en spectrométrie gamma indiquent un risque non négligeable. Cependant, compte tenu :

- des différents dossiers d'intérêt général (très urgents) en cours de traitement par l'équipe de la CRII-RAD¹ ;
- de l'intérêt de déterminer l'origine de l'anomalie (phénomène naturel ou minéral déversé) ;

la diffusion de l'information est programmée pour la semaine 14.

Mercredi 29 mars 2000

Constatant que les vacances scolaires de la zone C débutent le 1^{er} avril, il est décidé de diffuser l'information dès le vendredi, afin de permettre aux élus et administrations concernés d'intervenir avant le début des congés.

Le traitement des autres dossiers d'intérêt général (Gif-sur-Yvette et La Hague) est suspendu.

Il est décidé d'envoyer dès jeudi 30 mars un courrier aux élus et administrations locaux et d'organiser avec

¹ Dépôt de plainte auprès de la doyenne des juges d'instance du Tribunal de Grande Instance d'Evry, dans le cadre du dossier de la maison Garcia à Gif-sur-Yvette et demande d'annulation de l'enquête publique relative aux installations de la COGEMA à La Hague.

eux, au plus vite, une réunion de travail qui sera suivie d'une conférence de presse, au Club de la Presse de Montpellier.

Jeudi 30 mars 2000

1. Information des responsables élus et administratifs

Corinne CASTANIER, Directrice de la CRII-RAD rédige un courrier à l'attention des responsables élus et des administrations concernés par les anomalies radiologiques.

Un fichier rassemblant les coordonnées des élus et administrations à contacter est créé afin de permettre un envoi automatique du courrier, par télécopie. De 12h59 à 15h46, sur 49 contacts référencés dans le fichier 44 reçoivent le courrier de la CRII-RAD.

Pendant ce temps, Mme CASTANIER essaie de joindre des responsables des ministères de la Santé et de l'Environnement, des Préfectures, des DDASS, des DRIRE et des mairies.

Elle parvient effectivement à joindre :

- MM. BONNET et DURAND, de la DRIRE Languedoc Roussillon ;
- Mme BERTHET, de la Préfecture du Gard ;
- M. WARLOP, de la DDASS du Gard ;
- Mme BERTRANDY, des Affaires Maritimes des Bouches du Rhône ;
- Mme RICHER, assistante au Député de la 2nde circonscription du Gard ;
- le Dr. LANGRAIN, adjoint au maire des Saintes Maries-de-la-mer ;
- M. LAGARDE, du ministère de l'Environnement ;
- M. GODET, de la Direction de la Veille Sanitaire au Secrétariat d'Etat à la Santé ;
- M. DELA SANTINA, adjoint au maire du Grau du Roi.

De son côté, Bruno CHAREYRON contacte M. IZAAC, des Services Maritimes du Gard et M. FOURCOUD, adjoint au maire des Saintes Maries-de-la-mer.

Il est proposé à ces différents acteurs une réunion de travail avec les scientifiques de la CRII-RAD afin de répondre aux interrogations relatives au dossier et de recueillir les suggestions et hypothèses.

M. DELA SANTINA souhaite rencontrer les membres de la CRII-RAD, mais, en dehors d'une réunion réunissant l'ensemble des acteurs, avec les seuls représentants de la municipalité du Grau du Roi. Rendez-vous est pris pour le lendemain, vendredi 31 mars, à 10h30.

Corinne CASTANIER obtient l'accord de la DDASS du Gard et de la DRIRE pour leur participation à la réunion de travail, sous réserve d'accord de la Préfecture, accord impossible à obtenir

immédiatement puisque le Préfet est en déplacement à Marseille.

2. Invitation des journalistes à une conférence de presse

Compte tenu des difficultés d'organisation et à la demande de plusieurs interlocuteurs, il est décidé de reporter la conférence de presse au lundi après-midi et de se consacrer jusque là à l'information des responsables locaux.

Le Club de la Presse est donc contacté de nouveau afin de repousser la location de la salle.

Dans le but de préparer l'envoi en automatique de l'invitation à cette conférence de presse, deux fichiers sont créés :

- le Fichier 1, regroupant les différents media locaux ;
- le Fichier 2, rassemblant l'ensemble des media nationaux et régionaux.

L'envoi en automatique de l'invitation est lancé, avec les données des 2 fichiers.

En toute fin de journée, le service « Communication » de la CRIL-RAD est contacté par un journaliste de « La Provence », qui souhaite confirmer les informations qu'il a obtenues auprès de la Préfecture du Gard.

Il lui est répondu qu'aucune information ne peut être communiquée aux media avant la conférence de presse du lundi 3 avril.

3. Invitation des associations de protection de l'environnement à une réunion d'information

Différentes associations locales de protection de l'environnement sont contactées, afin d'organiser le 3 avril 2000, avant la conférence de presse, une réunion d'information à leur intention.

Cette réunion devant se dérouler à la Maison de l'Environnement de Montpellier, à 13h, des invitations sont envoyées (par envoi automatique de télécopies).

Vendredi 31 mars 2000

Les personnes en charge de la communication vérifient que l'envoi en automatique s'est bien déroulé pour le fichier 1, sans se rendre compte que les envois aux contacts du fichier 2 ont échoué.

Corinne CASTANIER obtient l'accord de la Préfecture du Gard pour la tenue de la réunion de travail, à 14h30, dans les locaux de la DDASS du Gard, en présence de MM. BONNET, de la DRIRE PACA et WARLOP, de la DDASS du Gard et des scientifiques de la CRIL-RAD : le Président, M. DESBORDES, le responsable du laboratoire M. CHAREYRON et la responsable des mesures par scintillation, Mme TOMASELLA,

Ainsi, à 10h30, l'équipe de la CRIL-RAD est reçue, à la mairie du Grau du Roi, par M. DELA SANTINA. Ensuite, de 12h à 14h, elle réalise quelques prélèvements et mesures complémentaires sur la

plage de l'Espiguette et à 14h30, elle participe à la réunion de travail organisée à la DDASS du Gard.

A Valence, Mme CASTANIER est contactée par un journaliste du « Midi Libre », auquel elle indique qu'aucune communication ne sera faite aux media avant la conférence de presse du 3 avril.

Lundi 3 avril 2000

A 13h, M. DESBORDES, Mme TOMASELLA et M. SYREN rencontrent les associations locales de protection de l'environnement, à la Maison de l'Environnement de Montpellier.

A 15h, l'équipe de la CRIL-RAD organise une conférence de presse, au Club de la Presse de Montpellier.

Pendant ce temps, Mme CASTANIER rédige un communiqué de presse (3 pages) présentant les résultats et commentaires de la CRIL-RAD concernant les anomalies radiologiques détectées sur « quelques kilomètres de plage » et révélant la présence de « radionucléides naturels ». Le communiqué précise que des relevés ont été réalisés à l'est et à l'ouest des Saintes Maries-de-la-mer et à l'est du phare de l'Espiguette.

Il indique que « les expositions se situent dans la gamme des très faibles doses de rayonnements ionisants et des faibles débits de dose ».

Enfin, il expose les deux hypothèses envisagées pour expliquer l'origine du phénomène : « un phénomène naturel d'accumulation (...) », hypothèse privilégiée, ou « une pollution liée à des activités humaines (...) ».

Ce communiqué de presse est adressé, à partir de 16h14 et jusqu'à 19h58, à la plupart des media nationaux et locaux.

Mardi 4 avril 2000

A la lecture du « Dauphiné Libéré » la CRIL-RAD découvre qu'elle aurait reconnu s'être trompée dans ses informations diffusées à la presse le vendredi 31 mars !

Elle contacte alors le « Dauphiné Libéré » afin de connaître la source de cet article. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une dépêche de l'AFP.

L'AFP Paris nous indique que la dépêche a été écrite par M. GIOANNI (AFP Montpellier).

Contacté aussitôt par téléphone, M. GIOANNI refuse de discuter du dossier ou de transmettre la dépêche.

Il indique ne pas avoir reçu aucune information de la CRIL-RAD et déclare « je n'ai aucun compte à vous rendre. Adressez-vous à la Préfecture de l'Hérault ».

Suite à cet appel, Mme CASTANIER demande la vérification de l'envoi des invitations à l'ensemble des media nationaux et constate alors, qu'aucun d'entre eux n'a reçu de télécopie le système d'envoi automatique ne s'étant pas enclenché après l'envoi des invitations aux media locaux.

Pollution-nucléaire, LEAD

Radioactivité : pas de danger sur le littoral camarguais

MONTPELLIER, 3 avr (AFP) - La Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité (Criirad) a révélé, lundi à Montpellier (Hérault), que la radioactivité anormale relevée dans le sable le long de plages du littoral camarguais n'en interdisait pas l'accès.

"Il n'y a pas de risque sanitaire zéro mais les seuils enregistrés sont en dessous de ceux autorisés et l'accès aux plages reste libre", a précisé le porte-parole de la Criirad lors d'une conférence de presse.

"Le danger pourrait survenir si, par exemple, un enfant restait exposé sur le sable 500 heures pendant un an", a-t-il souligné.

La Criirad qui n'a pas été en mesure de déterminer l'origine de la radioactivité, a reconnu que seules les plages des Saintes-Marques-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône) et de l'Espiguette (Gard), non loin du Grau-du-Roi avaient été contaminées par "un sable aux grains noirs".

Elle a indiqué avoir commis une erreur en indiquant vendredi que la plage de Palavas-les-Flots (Hérault) avait été également contaminée. Un premier communiqué de presse, publié vendredi par la Criirad, mentionnait les départements des Bouches-du-Rhône, du Gard et de l'Hérault.

Interrogée, la préfecture du Gard avait indiqué que "les teneurs enregistrées étaient au-dessus du niveau naturel mais bien au-dessous du seuil admis" tandis que celle des Bouches-du-Rhône avait précisé que "les taux de radioactivité mesurés par la Criirad paraissent dus à un phénomène naturel et non artificiel".

Lundi, la préfecture de l'Hérault avait indiqué qu'aucune plage de ce département n'était concernée par la radioactivité constatée par la Criirad.

La Criirad, créée en 1986 au lendemain de l'accident de Tchernobyl, a été vivement critiquée lundi par les professionnels du tourisme du Gard et de l'Hérault. "On ne publie pas des informations alarmistes pour faire marche arrière deux jours plus tard", s'est indigné un représentant des marins-pêcheurs du Grau-du-Roi.

La municipalité de cette localité a indiqué de son côté que plusieurs touristes avaient remis en cause leurs réservations pour l'été prochain.

bd/jg/mst